

## INSTRUCTIONS AUX MARQUEURS

--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

Le marquage des cartes consiste à cocher avec un crayon spécial un certain nombre de cases sur une carte spécialement préparée pour vous éviter les difficultés et les causes d'erreur.-

Si vous suivez scrupuleusement les instructions qui vous sont données, le travail de bonne qualité des enquêteurs sera fidèlement transcrit, et ils n'auront pas travaillé en vain. Soyez donc très attentifs, afin que le travail pénible des enquêteurs ne soit pas gâché par un mauvais marquage.-

### LES CARTES INDIVIDUELLES

Il y a une carte à remplir pour chaque individu. C'est-à-dire que, s'il y a neuf personnes inscrites sur une fiche collective, vous devez établir neuf cartes.

Chaque fois que vous avez terminé une carte pour un individu, vous encadrez son nom sur la fiche collective au crayon à bille. Quand vous aurez terminé une fiche collective, vous inscrirez votre nom en bas et à droite de la première page de la fiche.

Vous disposez les fiches qui vous ont été confiées à votre gauche; vous réempilez celles que vous avez terminées à votre droite. Quand vous avez terminé une carte, vous la posez à votre droite, la face non marquée vers vous; vous mettez les cartes au fur et à mesure dans la boîte qui vous a été confiée.

Pour marquer, faites un gros point dans la case, et uniquement la case; ne débordez ni sur les côtés, ni vers le haut, ni vers le bas; en cas d'erreur, gomez vigoureusement sans froisser la carte avec une gomme à encre.

N° DE FAMILLE - Il faut reproduire le N° de concession si ce numéro est 006 (première page de la fiche collective), vous barrez dans la première colonne 0, dans la deuxième 0, dans la troisième 6. Si ce numéro est I49, vous barrez I, puis 4, puis 9.

N° D'IDENTIFICATION - C'est le numéro qui se trouve dans la colonne N° d'ordre de la fiche collective. Un cas particulier : le cas très rare où la concession comprend plus de 100 personnes, à partir de 99, on met 01 au lieu de 101, 02 au lieu de 102, I4 au lieu de 114, etc..., et on marque un point tout en haut de la première colonne, sur ID du mot identification.

RELATION AVEC CM. - Il faut déterminer dans la fiche collective les ménages; en principe ils sont séparés par une ligne blanche; cependant, surtout au début, les enquêteurs n'ayant pas toujours fait la séparation, il vous appartient de séparer les ménages par un trait rouge. Le CM. est en général un homme marié; cela peut être une femme veuve, divorcée, ou dont le mari est NR. (colonne époux NR., marque I) ou un homme veuf, divorcé ou célibataire, mais ayant des personnes à sa charge - Vous cochez selon le cas I, si c'est un isolé (il est tout seul), CM., pour le chef de ménage, EP pour la ou les épouses, EN pour les enfants du CM, A pour tous les autres.-

..../....

RESIDENCE : aucune difficulté; vous cochez RP, RA ou V selon ce qui est inscrit sur la fiche.-

S E X E : aucune difficulté non plus.-

A G E : deux cas - c'est une personne de plus d'un an; (âge inscrit dans la colonne gauche, "ans") vous cochez les deux colonnes de la carte comme pour les numéros d'identification : 6 ans par exemple, 0 dans la première colonne, 6 dans la deuxième; 28 ans : 2 dans la première colonne, 8 dans la deuxième. Si la personne a 100 ans en plus, vous cochez 99. S'il s'agit d'enfants de moins d'un an (âge inscrit dans la colonne de droite "mois" de la fiche collective), vous cochez d'abord la case M située en haut de la deuxième colonne de la carte; ensuite, vous procédez comme ci-dessus.-

LIEU DE NAISSANCE : si sur la fiche collective vous trouvez inscrit V ou SP, vous cochez les cases V ou SP. S'il y a un nom de sous-préfecture ou de pays, vous procédez ainsi : vous consultez la liste des sous-préfectures; si cette sous-préfecture se trouve dans le Nord-Est ou le Nord-Ouest, vous cochez la case N; si elle se trouve dans le Centre ou un département du Sud, vous cochez la case (CS). Si la sous-préfecture se trouve dans la même préfecture, cochez la case en blanc en dessous de T. Si le lieu de naissance est Nigéria, vous cochez la case NA; Niger, la case N; Togo, la case T. Un autre pays, la case A.-

Après cette colonne, vous tirez un grand trait à la hauteur de M et FF jusqu'au bout de la carte pour les enfants de moins de 15 ans, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'y a plus rien d'inscrit dans la fiche collective.-

DUREE DE PRESENCE - pour les personnes qui ont une durée inscrite sur cette colonne, vous avez cinq cas : de 0 à 11 mois (case 0-1) de 1 an à 4 ans (case 1-4); de 5 ans à 9 ans (case 5-9) de 10 ans à 14 ans (case 10-14) et enfin 15 ans et + (case 15 +).-

ETAT MATRIMONIAL : pour les hommes et les femmes célibataires (C), veufs (V) ou divorcés (D), vous cochez les cases correspondantes pour les hommes mariés, vous cochez la case M; pour les femmes mariées, plusieurs cas : le mari est dans la concession (vous l'avez vu sur la fiche collective), vous cochez MD ou MS selon ce qui est écrit, l'une de deux cases entre lesquelles se trouvent la lettre R. Le mari n'habite pas dans la concession; il y a alors le chiffre 1 dans la colonne époux NR, ou bien en observation "mari ailleurs", vous cochez MD ou MS, l'une de deux cases entre lesquelles il y a inscrit NR.-

Les quatre colonnes NR, "garçons NR", "filles NR", "Autres NR" vous cochez le chiffre inscrit; s'il n'y en a pas, vous cochez le 0.

NATIONALITE OU GROUPE ETHNIQUE : reportez-vous au tableau donné en annexe.

RELIGION : aucune difficulté.

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE : reportez-vous au tableau donné en annexe. Ce tableau, ainsi que celui de la nationalité, doivent toujours rester sous vos yeux, et vous devez les consulter chaque fois avant de cocher les cases.-

COLONNES LIEU ET DUREE : Ce sont les colonnes concernant les RA et les V; pour tous les RP, barrer la ligne des FF; pour les autres RA et V, prendre les renseignements dans les colonnes correspondantes de la fiche collective. Pour la colonne "Lieu", mêmes instructions que pour lieu de naissance, avec une case supplémentaire pour Cotonou (case "CO"), que vous cochez si les RA sont à Cotonou. Pour la colonne durée, 4 cases : moins d'un mois (case "0"), de 1 à 5 mois (case "I/5") 6 à 12 mois (case "6/I2), de 1 à 4 ans (case I/4).-

A partir de cette colonne, si la personne est du sexe masculin vous tirez un trait sur la ligne des FF jusqu'au bout de la carte.

Pour les 9 colonnes suivantes, vous vous reportez au questionnaire femme, au dos de la fiche collective.-

NOMBRE DE MARIAGES : vous comptez tous les mariages, y compris l'actuel et vous cochez la case correspondant à ce nombre 1,2,3 etc...

Même chose pour les colonnes "nombre veuvage" et "nombre divorces".-

NAISSANCES VIVANTES GARCONS : vous regardez dans la colonne "Enfants nés vivants" du questionnaire femmes, sur la ligne Total et dans la colonne G, et vous cochez le nombre correspondant.-

Mêmes instructions pour les 3 colonnes suivantes.

NAISSANCES DES 12 DERNIERS MOIS : vous regardez le carré "Au cours des 12 derniers mois" si la femme a eu un enfant. Si oui, vous cochez G ou F selon que c'est un garçon ou une fille. Dans le cas de jumeaux, vous cochez G G G F ou F F selon ce qui est inscrit sur la fiche collective. Enfin, si ce ne sont pas des jumeaux, la fiche collective l'indique, et vous cochez l'une des trois cases suivantes.-

M O I S : vous avez 12 cases, contenant chacune la première lettre de chaque mois de l'année, vous cochez celle correspondant au mois indiqué comme date de naissance. Ne confondez pas avec la colonne suivante, qui comporte les mêmes cases. Enfin, vous tirez un trait sur la ligne des F F jusqu'au bout de la carte.-

INSTRUCTIONS POUR LE MARQUAGE DES DECES : Il s'agit de marquer la carte pour les personnes inscrites dans la partie "décès" au cours des 12 derniers mois. Ne comprenez pas dans ces décès ceux survenus avant les 12 derniers mois qui sont inscrits en dessous dans un petit rectangle à part.-

NUMERO DE FAMILLE : celui de la concession.

NUMERO D'IDENTIFICATION : si la fiche comprend 12 personnes recensées, le numéro du ou des morts est I3, I4 etc...

RELATION AVEC CM ET RESIDENCE : un trait sur la ligne des F F.

S E X E ET A G E : mêmes instructions que pour les cartes normales. Ensuite, un trait sur la ligne des FF jusqu'à la 2ème colonne "mois" après le questionnaire femme.-

M O I S : Vous cochez le mois du décès, qui est indiqué sur la fiche collective.-

CAUSES DE DECES : vous laissez ces deux colonnes en blanc.-

Vous inscrirez au crayon à bille le nom du village et la cause du décès sur le dos de la carte.-

RANG DE NAISSANCE : cette colonne et la suivante sont destinées aux enfants décédés de moins d'un an. Vous regardez le questionnaire des femmes et vous comotez combien d'enfants vivants la femme a eu; si par exemple elle en a eu 4, le rang de naissance est 4, car le plus souvent la femme n'a pas encore eu de nouvel enfant. Ce que vous pouvez vérifier en regardant le rectangle "au cours des 12 derniers mois" du questionnaire femmes.-

AGE DE LA MERE : vous avez neuf cases : moins de 15 ans, 15-19... 45-49 50 et +; l'âge de la mère est indiqué dans la fiche collective, c'est celui que vous inscrivez. Au cas où la mère est morte, son âge doit être indiqué dans le rectangle "décès des 12 derniers mois".-

Si la personne décédée avait plus d'un an, vous tirez un trait dans ces deux colonnes sur la ligne des FF./.-

# INSTRUCTIONS AUX MARQUEURS

## A N N E X E 3

### ACTIVITE SECONDAIRE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Agricole                              | 1 |
| Pêche                                 | 2 |
| Chasse                                | 3 |
| Artisanat                             | 4 |
| Commerce                              | 5 |
| Activité salariée                     | 6 |
| Transport                             | 7 |
| Charlatans, féticheurs et non classés | 8 |
| Sans activités secondaires            | 0 |

COMMENTAIRE : Il n'y a pas de difficulté pour 1, 2, 3, 5, 8, et 0.

Pour l'artisanat : il s'agit des personnes fabriquant elles-mêmes des objets courants : vanniers, tresseurs de panier, potiers, artistes (sculpteurs par exemple) ou de personnes ayant pour leur propre compte un atelier : forgerons, réparateurs de cycle.-

Pour l'activité salariée : il s'agit de personnes partant quelques jours pour occuper des emplois de manoeuvres, ou qui travaillent de temps en temps pour d'autres personnes ou l'administration contre un salaire (boys, secrétaires de Chef, secrétaires d'état-civil). Une personne dont l'activité principale est salariée peut avoir une activité secondaire salariée.-

Transport: Il s'agit surtout de personnes effectuant occasionnellement de petits transports (avec leur bicyclette par exemple).-

Non classés : Ce sont les personnes, rares, dont on n'aura pu classer l'activité secondaire dans une autre catégorie./.-

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

I N S T R U C T I O N S   A U X   M A R Q U E U R S

A N N E X E   I

C O D E S   D E S   N A T I O N A L I T E S   E T   G R O U P E S   E T H N I Q U E S

I)   N A T I O N A L I T E S   (Africains seulement)

D O M P A G O

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Togo .....                       | 01 |
| Nigeria .....                    | 02 |
| Niger .....                      | 03 |
| Haute Volta .....                | 04 |
| Chana .....                      | 05 |
| Autres Territoires ex A.O.F..... | 06 |
| Territoires ex A.E.F.....        | 07 |
| Autre Pays Africain .....        | 08 |
| Autre Pays non Africain .....    | 09 |
| N.D.....                         | 00 |

~~G R O U P E S   E L E M E N T A I R E S   E T   R E G R O U P E M E N T S~~

II)   G R O U P E S   E T H N I Q U E S   (groupes élémentaires et regroupements)

P E U L

|  |    |
|--|----|
| Peul .....                                       | II |
| Pila Pila (Yowa) .....                           | 21 |
| Taneka (Tamba) .....                             | 22 |
| Soruba (Biyobe) .....                            | 23 |
| <i>Dompago</i> <del>Dornyogo</del> (Logba) ..... | 24 |
| Kabrè .....                                      | 25 |
| Windji-Windji .....                              | 26 |

D J O U G O U

S M B A X

|                  |    |
|------------------|----|
| Betammadibe..... | 31 |
| Besorabe.....    | 32 |
| Batyabe.....     | 33 |

T A N G U I E T A

|               |    |
|---------------|----|
| Hossori.....  | 41 |
| Yoaba.....    | 42 |
| Tankamba..... | 43 |
| Natamba.....  | 44 |
| Berba.....    | 45 |
| Niendé.....   | 46 |

D E N D I X

|                  |    |
|------------------|----|
| Gourmantché..... | 51 |
| Dendi.....       | 52 |

B A R I B A X et Apparentés

|              |    |
|--------------|----|
| Bariba.....  | 61 |
| Boko.....    | 62 |
| Gando.....   | 63 |
| Mokollé..... | 64 |

<sup>u</sup>  
Y O R O M B A et Apparentés

|                |    |
|----------------|----|
| Manigri.....   | 71 |
| Tteka.....     | 72 |
| Ife Nago.....  | 73 |
| Tchabé.....    | 74 |
| Dassa.....     | 75 |
| Kétou.....     | 76 |
| Holli-Djé..... | 77 |
| Nago.....      | 78 |
| Yorouba.....   | 79 |

F O N et Apparentés

|                   |    |
|-------------------|----|
| Fon.....          | 81 |
| Kotafon-Tchi..... | 82 |
| Mahi.....         | 83 |
| Agonli.....       | 84 |
| Oueme.....        | 85 |
| Toffin.....       | 86 |

<sup>u</sup>  
G O N M X

|           |    |
|-----------|----|
| Goun..... | 87 |
| Seto..... | 88 |
| Tori..... | 89 |

ADJAX OUATCHI X

Adja..... 91  
Ouatchi..... 92

AIZO X

Aizo..... 93

MINA - PLA X

Peda..... 95  
Pla..... 96  
Mina<sup>n</sup>.....K..... 97  
N.D. .... = 99